



COUPE DU LOIRET
ET
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL
CROSS-COUNTRY

VTT 2017/2018

Table des matières

| | |
|--|--------|
| 1 - PRESENTATION | page 3 |
| 2 - PRINCIPE DE LA COUPE DU LOIRET | page 3 |
| 3 - CATEGORIES, DUREES ET DISTANCES DE COURSE | page 4 |
| 4 - CLASSEMENT DE LA SELECTION DU NATIONAL | page 5 |
| 5 - CLASSEMENT DE LA COUPE DU LOIRET | page 5 |
| 6 - CHRONOMETRAGE | page 6 |
| 7 - GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS | page 6 |
| 8 - PODIUMS ET RECOMPENSES | page 6 |
| 9 - REUNION DE SELECTION POUR LE NATIONAL | page 7 |
| 10 - INSCRIPTIONS | page 7 |
| 11 - ASSURANCE | page 8 |
| 12 - ACCUEIL | page 8 |
| 13 - CATEGORIES D'AGES, DOUBLE LICENCE, PENALITES et SECURITE | page 8 |
| 14 - COMMISSION VTT UFOLEP 45 | page 8 |
| 15 - VALIDATION DU REGLEMENT | page 8 |

REGLEMENT

(Affichage obligatoire sur chaque course)

1. PRESENTATION

La commission VTT Ufolep du Loiret propose pour 2017/2018 :

1.1. **Le Championnat Départemental Cross-country sur une épreuve sèche qui aura lieu, le 25 mars 2018 à Marigny les usages (Diabls Rouges),**

1.2. **La Coupe du Loiret regroupant 6 épreuves VTT XC qui désignera les vainqueurs de celle-ci. (total des points de toutes les manches dont le départemental, Hors Régional).**

- 1^{ère} Manche à uso, le 15 octobre 2017
- 2^{ème} Manche à BOU (USM Saran VTT) , le 19 novembre 2017
- 3^{ème} Manche à OUZOUE/LOIRE (ASCO VTT), le 18 février 2018
- 4^{ème} Manche à VIENNE EN VAL « Challenge YVES CREVET », le 18 Mars 2018
- 5^{ème} Manche et Départemental à Marigny les usages (Diabls Rouges), le 25 mars 2018

Le Régional VTT aura lieu le 8 avril 2018 à (Vineuil 41 - à confirmer par l'organisateur)

Un stage technique aura lieu le 21 et 22 avril pour la sélection qui représentera le Loiret pour le championnat National VTT.

Le départ des manches est fixé entre **10h et 11h** sauf contrainte exigée par la commune d'accueil.

Le déroulement de la course de la coupe du Loiret (grille de départ, arrêt...) est réalisé selon les contraintes d'organisation dont notamment le nombre d'engagés et les conditions météorologiques.

Le déroulement des XC et le Championnat Départemental sont réalisés selon le règlement National : mise en grille et départ par catégorie d'âge, arrêt selon le temps max du 1^{er} coureur Ufolep de la catégorie d'âge.

Le championnat Départemental est exclusivement réservé aux licencié(e)s UFOLEP y compris double licencié(e)s des secteurs géographiques concernés, possédant une carte « Compétiteur VTT. Ufolep » homologuée au moins 8 jours avant la première épreuve qualificative. (Fiche N°5 du règlement national VTT - article B2)

Le Chronométrage du championnat départemental est pris en charge par le comité départemental Ufolep du Loiret.

Le Championnat National VTT aura lieu les 18,19 et 20 mai 2018 à Coucy le château ou Saint gobain (02-AISNE) - en attente de confirmation Commission Nationale Accueil et reconnaissance le 18 mai.

2. PRINCIPE DE LA COUPE DU LOIRET -hors championnats

Etre licencié UFOLEP (tous départements et mention activité « VTT compétition » précisée sur la licence). La demande de carte « Compétiteur VTT » est obligatoire pour la pratique de toutes les

activités VTT de compétition à l'UFOLEP. La demande doit être adressée à la commission départementale.

Chaque épreuve est une compétition individuelle s'effectuant sur un ou deux parcours (course « Jeunes » et course « Adultes ») et tracés sur un territoire naturel. Les portions goudronnées (- de 10%) ou nécessitant un portage sont à éviter.

Toute reconnaissance des parcours en dehors du jour de course devra être demandée auprès de chaque Organisateur (**port du casque obligatoire**).

3. CATEGORIES, DUREES ET DISTANCES DE COURSE

(cf. règlement Championnat national UFOLEP VTT- XCOUNTRY présent sur le site de la **Commission Nationale Activités Cyclistes** - www.cyclisme-ufolep.org - **fiche 3** à l'exception de la catégorie « sport adapté »)

Important ! Le règlement National VTT précise dans sa fiche 3 que l'année de référence retenue pour déterminer la catégorie d'âge est celle du Championnat National. Ainsi, pour la **saison 2017-2018, l'année de référence est 2018**. Pour exemple, un jeune né en 2005 (12 ans en 2017) sera inscrit en catégorie 13-14 ans/Minine (13 ans en 2017) et ce, dès le premier XC prévu le 16/10/2016. Le calcul de la catégorie d'âge est automatique lors de l'inscription des compétiteurs sur le site de Chronoteam.

Certificat de surclassement préconisé de septembre à décembre 2017 pour les jeunes de 2005 et 2003 et les jeunes de 2007 pourront débiter les épreuves dès 2017 (sans délivrance de certificat de surclassement) + épreuves dominicales. Mention à préciser « **certificat de simple surclassement pour l'activité VTT en compétition** ».

Les épreuves de la Coupe du Loiret XC sont ouvertes à tous les vététistes licenciés ou non sous réserve de présenter un certificat médical. **Les vtt électriques sont interdits pour les courses du challenge.**

| Catégorie Ufolep Tranche d'âges | Années De Naissance (cf. règlement National) | Dénivelé maximal cumulé | Durée Maximale (premier Ufolep tous départements confondus) | Distance Conseillée (selon parcours) |
|------------------------------------|---|-------------------------------|--|---|
| 11-12 ans | 2006 et 2007 | 100 m | 30 minutes | 10 km |
| 13-14 ans | 2004 et 2005 | 250 m | 45 minutes | 12 km |
| 15-16 ans | 2002 et 2003 | 500 m | 1 Heure | 18 à 20 km |
| 17-19 ans | 1999 à 2001 | 750 m | 1H45 mn | 30 km |
| 20-29 ans | 1989 à 1998 | 1000 m | 2H00 mn | 35 km |
| 30-39 ans | 1979 à 1988 | 1000 m | 2H00 mn | 35 km |
| 40-49 ans | 1969 à 1978 | 1000 m | 2H00 mn | 35 km |
| 50-59 ans | 1959 à 1968 | 750 m | 1H45 mn | 30 km |
| 60 ans et + | 1958 et avant | 750 m | 1H45 mn | 30 km |

| Catégorie Ufolep Tranche d'âges | Années De Naissance (cf. règlement National) | Dénivelé maximal cumulé | Durée Maximale (premier Ufolep tous départements confondus) | Distance Conseillée (selon parcours) |
|------------------------------------|---|-------------------------------|--|---|
| Féminines 17-29 ans | 1989 à 2001 | 750 m | 1H45 mn | 30 km |
| Féminines 30-39 ans | 1979 à 1988 | 750 m | 1H45 mn | 30 km |
| Féminines 40 ans et + | 1978 et avant | 750 m | 1H45 mn | 30 km |
| Tandems hommes 17 ans et + | avant 2001 | 750 m | 1H45 mn | 30 km |
| Tandems Mixte 17 ans et + | avant 2001 | 750 m | 1H45 mn | 30 km |
| Sport adapté 17 ans et + | avant 2001 | 750 m | 1H45 mn | 30 km |

4. CLASSEMENT ET SELECTION DU CHAMPIONNAT NATIONAL

4.1. Peuvent participer au classement de la sélection au NATIONAL uniquement les licenciés Ufolep Loiret ayant obtenu la carte compétiteur VTT (cf Conditions règlement VTT National - fiche N°3 du règlement national VTT). **Les clubs doivent s'assurer des conditions d'accès à la carte compétiteur pour leurs licenciés doubles affiliés et ce avant chaque compétition.**

4.2. Les 1^{ers} de chaque catégorie au Championnat Départemental seront déclarés « Champions Départementaux XC VTT du Loiret 2018 » et obtiendront la première place des sélectionnés du LOIRET au National sous réserve de respecter les critères de sélection définis dans le règlement NATIONAL.

4.3. **Les participations au Championnat Départemental et au Championnat Régional sont obligatoires pour l'inscription au National.** Toutes les dérogations devront être validées par le comité départemental (1 seule dérogation possible pour les 2 !).

4.4. **Les 3 meilleures courses** seront prises en compte pour la Sélection au National. *Le classement des sélectionnés (position sur les lignes de départ) au National sera effectué sur le total des points des 3 meilleures courses (classement uniquement Ufolep 45). En cas d'égalité de points, le total des points du challenge départagera les ex-aequo.*

4.5 **Les doubles licenciés (FFC/Ufolep) ayant obtenu une carte compétiteur VTT pour participer au championnat National s'engagent à ne pas changer la catégorie de leur licence FFC en cours (au moment de la demande de carte compétiteur) pour une licence FFC interdite pour l'obtention de carte compétiteur VTT, et ce à l'issue du championnat National VTT, et jusqu'au 31 août de l'année en cours. Cas particulier des juniors VTT 1 et 2 FFC : ils doivent s'engager à ne pas participer aux Coupes de France FFC, ni avant, ni après le national.**

5. CLASSEMENT DE LA COUPE DU LOIRET

5.1. Peuvent concourir pour les titres de Champions de la coupe XC du Loiret les licenciés Ufolep tous départements.

5.2. Classement de la Coupe du Loiret = somme des points de toutes les manches (dont le départemental).

5.3. En cas d'égalité de points à la Coupe, le classement du départemental (épreuve sèche) départagera les Ex-aequo.

5.4. Le régional n'est pas pris en compte dans le classement.

6. CHRONOMETRAGE

6.1. Les classements sont assurés par CHRONOTEAM qui sera en charge de vérifier les préinscriptions sur la base du fichier des adhérents Ufolep VTT transmis par le délégué régional (affiligue).

6.2. Les pré-inscriptions et inscriptions sur place sont gérées par Chronoteam.

6.3. Les inscriptions internet, non réglées, ne sont pas prises en compte.

6.4. Deux classements seront mis en ligne sur le site de Chronoteam après chaque épreuve : Classement de la Coupe du Loiret et celui du NATIONAL (licenciés Loiret ayant une carte compétiteur uniquement).

7. GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS

| GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS (pour chaque Catégorie) | | | | | |
|---|--------|-------|--------|-------|---------|
| place | points | place | points | place | points |
| 1 | 90 | 4 | 75 | 7 | 66 |
| 2 | 85 | 5 | 71 | 8 | 65 |
| 3 | 80 | 6 | 68 | ... | 1 point |

Abandon = concurrent(e) qui a pris le départ (**appel sur la grille !**) et qui a réalisé **moins d'un tour**. Ce(tte) concurrent(e) doit se présenter obligatoirement à la table de chronométrage.

Nombre de point = 50

Forfait = concurrent(e) préinscrit(e) absent(e) le jour de la course **ou** Abandon qui ne s'est pas signalé à la table de chronométrage.

Forfait ou non participation à une manche = 0 point.

Organisateur : Les bénévoles participants à l'organisation et concourant pour la Coupe du Loiret seront inscrits sur la liste des participants (avec un numéro de plaque VTT / série 500) au plus tard 24 heures avant la course (responsabilité du président de club et sous le contrôle de la commission).

8. PODIUMS ET RECOMPENSES

8.1. Un support pour affichage des classements finaux et remise des récompenses.

8.2. Un classement concernant uniquement les licenciés Ufolep par course (Jeunes/Adultes) et par catégorie.

8.3. Un classement Départemental pour les licenciés du LOIRET

- 8.4. Tout autre classement sera laissé à la libre appréciation du club organisateur.
- 8.5. Les récompenses de la Finale de la Coupe du Loiret (fournis par le CD Ufolep 45) seront remises **uniquement aux coureurs présents**.
- 8.6. Les lots en espèces sont strictement interdits.

9. REUNION DE SELECTION POUR LE NATIONAL

- 9.1. Les représentants du Comité Loiret pour le National sont Thierry MERCIER et Alexandre GARZANDAT.
- 9.2. Dans les jours suivants le championnat Départemental XC (8/03/2018), une réunion aura lieu avec tous les clubs du Loiret afin d'établir la liste des sélectionnés (remplaçants compris). La date est fixée au **18 Avril à Mardié à 19h, au stade**.
- Chaque compétiteur éligible devra faire connaître son désidérata d'engagement ou non au National, soit à son représentant de club qui sera présent à la réunion, soit à un membre de la commission.
- 9.3. Une caution de 80 euros par maillot « Loiret » sera demandée à chaque Président de club. Elle sera restituée dès retour du maillot (propre).

10. INSCRIPTIONS

10.1. Précisions obligatoires dans le bulletin d'inscription:

- l'adresse du site chronoteam pour les préinscriptions obligatoires sur le site www.chronoteam.org
- le logo officiel Ufolep « tous les sports autrement »
- le titre : Coupe XC VTT du Loiret **2018**
- le n° de la manche du Championnat
- une autorisation parentale manuscrite pour les compétiteurs mineurs non licenciés (en plus du certificat médical)
- la mention : «l'inscription vaut acceptation entière de ce règlement»

10.2. Tarifs des engagements

Adultes licenciés Ufolep : avant l'épreuve : **9 €**, au poteau : **15 €**

Jeunes licenciés Ufolep 11-12 ans, 13-14 ans et 15-16 ans : avant l'épreuve : **6 €**, au poteau : **10 €**

Non-licenciés Ufolep : avant l'épreuve : **12€**, au poteau : **15 €**. Certificat médical d'aptitude à la pratique du vtt en compétition en cours de validité (1 an, cf. article L231-3 du code du sport).

10.3. Chronoteam n'est pas responsable du contrôle des licences et certificats médicaux des inscrits.

10.4. Un exemplaire du bulletin doit être transmis à Chronoteam pour mise en ligne (téléchargement) 1 mois avant l'épreuve.

10.5. Les préinscriptions sont réalisées sur le site www.chronoteam.org. Des frais de gestion d'inscription sont fixés à 0.5 € par inscription (paiement par CB, virement ou par chèque).

10.6. La prestation de Chronométrage pour le Départemental est prise en charge par le CD.

11. ASSURANCE

Chaque organisateur s'engage à contracter les assurances nécessaires.

12. ACCUEIL

Les organisateurs doivent proposer :

12.1. Une identification des zones de départ et d'arrivée **avec lignes de catégories.**

12.2. Un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée

Les organisateurs peuvent proposer, sous réserve d'avoir identifié le potentiel de compétiteurs intéressés, **une course distincte** des autres courses pour les **Vélos à Assistance Electrique en mode découverte** avec classement mais sans lots et titre. (Avec une limite d'âge ; « autorisée au + de 40 ans », sans distinction de sexe)

13. CATEGORIES D'AGES, DOUBLE LICENCE, PENALITES et SECURITE

- Se référer au règlement National.

14 - COMMISSION TECHNIQUE VTT UFOLEP 45

14.1. **Composition de la commission (adhésion Ufolep obligatoire)**

Valérie BODEL (réfèrent Commission Technique Sportive Départementale)

Benjamin BRAULT

Alexandre GARZANDAT (représentant du Comité Loiret pour le National)

Thierry MERCIER

Jean-Marc PAVY

14.2. **Rôle et missions de la commission**

- arbitrage en cas de litige
- mise en place d'une équipe d'audit avant chaque course
- faire un tour de repérage du circuit pour noter d'éventuels dysfonctionnements
- faire respecter le règlement

15 - VALIDATION DU REGLEMENT - UFOLEP/CLUBS LOIRET-

- Comité Départemental/Catherine GARNIER (Elue CD) et David SUAREZ (Délégué Départemental Ufolep Loiret (ufolep45@orange.fr))
- Les présidents des clubs du Loiret : validation tacite en l'absence de réponse (liste mise à jour en 2017) + Catherine G (cgarnier4@sfr.fr - 06 31 85 70 98)
- Le Président de l'association Chronoteam (Sébastien COLIN)